

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :

Diff. synchrone = diffusion vidéo en direct / Diff. asynchrone = enregistrement déposé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Sans mention"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	crédits ECTS	Autres Fac/École
--------------	----------------	-----------------	------------------	---------	-----------------	--------------	------------------

Enseignements en français :

Aménagement du territoire et droit public des constructions	B. Bovay +3 intervenants				O	56	6	
Analyse économique du droit	L. Bieri				O	56	6	
Arbitrage en droit du sport (sera redonnée dès A24)	A. Bonomi / NN				E	56	6	
Droit administratif approfondi	A.C. Favre				O	28	3	
Droit aérien	F. Schubert				O	28	3	
Droit bancaire	C. Lombardini				O	56	6	
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A23/A25)	V. Martenet				O	28	3	
Droit de l'énergie et de la transition énergétique	T. Largey / R. Born				O	56	6	
Droit de l'environnement	A.C. Favre				O	56	6	
Droit de l'immobilier	Th. Dubois				O	56	6	
Droit de la concurrence suisse et européen	A. Heinemann / V. Martenet				O	56	6	
Droit de la consommation	Th. Probst (rempl. A.C. Fornage)				O	56	6	
Droit des assurances privées	V. Brulhart				O	56	6	
Droit des assurances sociales	B. Hummer				O	56	6	
Droit des étrangers	M.S. Nguyen				O	56	6	
Droit des marchés publics (ce cours ne sera peut-être pas reconduit après le P24)	M. Beyeler				O	28	3	
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations P24/A25)	A. Morin				E	56	6	
Droit des relations suisses - Union européenne	F. Maiani				E	56	6	
Droit des télécommunications	S. Bondallaz				O	28	3	
Droit du commerce international	K. Druckman				O	56	6	
Droit du travail	A. Witzig (rempl. R. Wyler)				O	56	6	
Droit et éthique de la profession d'avocat	J. Bénédicte				O	28	3	
Droit fiscal du patrimoine	Y. Noël / J.Ph. Krafft / M. Monod				O	56	6	
Droit foncier rural	Y. Nicole				O	28	3	
Droit international de l'environnement	J. Voinov Kohler				O	28	3	
Droit international économique	A. Ziegler				E	56	6	
Droit international humanitaire	E. Duss (rempl. E. Schmid)				E	28	3	
Droit notarial	JM Rubido				O	28	3	
Droit pénal économique/DPA	A. Garbarski / A. Macaluso				E	56	6	
Droit pénal et environnement	C. Perrier				O	28	3	
Droit pénal humanitaire	D. Scalia				O	28	3	
Droit pénal informatique	S. Métille / N. Bottinelli				O	38	4	DCS
°Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso				E	28	3	
Environnement et Droits humains	V. Boillet				O	28	3	
Erreurs judiciaires	N. Dongois				O	28	3	
** Fondements communs des droits européens	Hj. Peter	**			O	28/56	3 ou 6	
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin				O	56	6	
Histoire du droit approfondie	D. Tappy				O	56	6	
*** Intégration européenne "histoire et enjeux actuels"	G. Grin	***			O	28	3 ou 6	
International Human Rights Law (Droits humains / Moot Court - en français ou anglais)	M. Ventura (rempl. E. Schmid)				E	56	6	
Introduction à la sociologie du droit	S. Baume				E	56	6	
La famille internationale (donné une année/2 : présentations A24/A26)	A. Bonomi / E. Lein				O	56	6	
Loi fédérale sur l'égalité	C. Sattiva-Spring				O	28	3	
Médecine légale	S. Grabherr + 4 interv.				O	28	3	ESC
Médiation civile et commerciale	C. Lévy				O	56	6	
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	C. Perrier				O	28	3	

° Si ces deux cours sont suivis sur le même semestre, ils ne seront validés que par une seule épreuve à 9 crédits.

** Le cours peut être suivi au choix sur le 1er ou le 2nd trimestre (3 cr ECTS) ou sur le semestre entier (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)

*** Le cours peut être suivi au choix sur le 1er semestre (3 cr ECTS), ou sur l'année complète (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Sans mention"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS	Autres Fac/Ecole
				O	56	6	
				O	56	6	
				O	28	3	
				O	28	3	
				O	56	6	
				O	56	6	
				O	56	6	
				O	56	6	
				E	56	6	
				O	56	6	
				E	56	6	
				O	28	3	
				O	28	3	

Philosophie du droit II (donné une année/2 : présentations A23/A25)
 Planification matrimoniale et successorale
 Planification successorale internationale
 Prévoyance professionnelle
 Principes généraux de droit privé
 Procédure civile
 Procédure et juridiction administratives
 *Procédure pénale/DPA
 Propriété intellectuelle
 Protection des données
 Psychiatrie légale
 Traitement des victimes d'événements criminels par la justice

A. Papaux
 D. Reymond / B. Verrey
 A. Bonomi / E. Lein
 C. Monnard Séchaud
 E. Philippin / M. Blanc
 J. Haldy / Y. Diagne
 B. Bovay / C. Bouchat
 A. Garbarski/A. Macaluso
 P. Gilliéron
 S. Métille
 Ph. Delacrausaz
 V. Jaquier Erard

Enseignements en anglais :

Advanced issues in International and European Tax Law
 Contract drafting (n'a exceptionnellement pas lieu au P24)
 Digitalization and Taxation: Focus on Global Minimum Taxation
 Droit américain
 History of Institutions and Political Ideas
 International Corporate and Individual Taxation – International and European Perspectives
 International Commercial Arbitration
 International Commercial Litigation
 International Human Rights Law (Droits humains / Moot Court)
 International Tax Disputes & Investment Treaty Arbitration (anc. International Tax Policy)
 International Tax Relations (n'a exceptionnellement pas lieu au P24)
 Microeconomics & Game Theory
 Taxation of multinational enterprises and transfer pricing policy

R. Danon
 E. Lein
 V. Chand
 K. Druckman
 M. Bocchiola (rempl. S. Baume)
 V. Chand
 A. Bonomi / E. Lein
 A. Bonomi / E. Lein
 M. Ventura (rempl. E. Schmid)
 R. Danon
 P. Saint-Amans
 C. Thoeni
 V. Chand

				E	28	3	
				E	28	3	
				E	28	3	
				O	56	6	
				E	28	3	
				E	56	6	
				O	56	6	
				E	56	6	
				E	28	3	
				E	28	3	
				E	56	6	HEC
				E	56	6	

Enseignements en allemand :

Deutsches Internationales Privatrecht
 Die deutsche Zivilprozessordnung
 Europäisches Wirtschaftsrecht
 Internationales Wirtschaftsrecht
 Übungen im Bürgerlichen Recht für Fortgeschrittene
 Übungen im Öffentlichen Recht für Fortgeschrittene

Droit allemand
 Droit allemand
 Droit allemand
 Droit allemand
 Droit allemand
 Droit allemand

				E	28	3	
				E/O	28	3	
				E/V	28	3-6	
				E	28	3	
				E/V	28	3-6	
				E	28	3	

Tous les enseignements sont des cours
 Se référer au Règlement de la Maîtrise 2022 (début du cursus avant 02.2023) ou 2023 (début du cursus à partir de 09.2023) pour le calcul de la moyenne

12 crédits "hors liste": Avec l'accord préalable de la Commission des équivalences, l'étudiant peut inclure dans le module 1, des enseignements de niveau maîtrise universitaire suivis dans un autre cursus de la Faculté, une autre Faculté, une autre Université ou institut universitaire, à concurrence de 12 crédits ECTS (art.11, al. 1 Regl. MLaw).
 Ces enseignements peuvent notamment être ceux dispensés dans le cadre du Master en Droit et Economie, du Master en Droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information et du Master en Droit en Sciences Criminelles, orientation criminologie et sécurité. Les cours spécialisés, enseignés dans le cadre du Master en Droit en professions judiciaires, ne peuvent pas être inclus dans le module 1.

Travaux personnels/séminaire (module 2) : 3 travaux personnels à 2 crédits ou un séminaire-bloc à 6 crédits
Mémoire de Maîtrise universitaire (module 3) : Le mémoire peut être remplacé par un travail écrit, rédigé dans le cadre d'un concours juridique (art. 15, al. 8 Regl. MLaw). Les conditions de validation d'une participation à un concours juridique sont disponibles sur le site de l'Ecole.

						6	
						15	

** Le cours peut être suivi au choix sur le 1er ou le 2nd trimestre (3 cr ECTS) ou sur le semestre entier (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)
 *** Le cours peut être suivi au choix sur le 1er semestre (3 cr ECTS), ou sur l'année complète (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)

- La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :
- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
 - modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
 - modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :
 Diff. synchrone = diffusion en direct / Diff. asynchrone = différé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Droit du commerce"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS
--------------	----------------	-----------------	------------------	---------	-----------------	--------------

Enseignements obligatoires dans la mention pour un total de 18 crédits ECTS

Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations P24/A25)

A. Morin

				E	56	6
				O	56	6
				O	56	6

Droit du commerce international

K. Druckman

Fusions, acquisitions et régime des OPA

E. Philippin

Enseignements à choix dans la mention pour un total de 12 crédits ECTS

Analyse économique du droit

L. Bieri

Advanced issues in International and European Tax Law

R. Danon

Digitalization and Taxation: Focus on Global Minimum Taxation

V. Chand

Droit bancaire

C. Lombardini

Droit de la concurrence suisse et européen

A. Heinemann / V. Martenet

Droit de la consommation

Th. Probst (rempl. A.C. Fornage)

Droit des assurances privées

V. Brulhart

Droit international économique

A. Ziegler

Droit pénal économique/DPA

A. Garbarski / A. Macaluso

International Corporate and Individual Taxation – International and European Perspectives

V. Chand

International Commercial Arbitration

A. Bonomi / E. Lein

International Commercial Litigation

A. Bonomi / E. Lein

Médiation civile et commerciale

C. Lévy

Propriété intellectuelle

P. Gilliéron

Protection des données

S. Métille

Enseignements supplémentaires à choix pour un total de 39 crédits ECTS

Enseignements à choisir librement sur la page de la Maîtrise générale "sans mention"

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :

Diff. synchrone = diffusion en direct / Diff. asynchrone = différé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Droit du contentieux"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS
--------------	----------------	-----------------	------------------	---------	-----------------	--------------

Enseignements obligatoires dans la mention pour un total de 18 crédits ECTS

Procédure civile	J. Haldy / Y. Diagne			O	56	6
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay			O	56	6
*Procédure pénale/DPA	A. Garbarski/A. Macaluso			E	56	6

Enseignements à choix dans la mention pour un total de 12 crédits ECTS

Arbitrage en droit du sport (sera redonné dès A24)	A. Bonomi / NN			E	56	6
Droit administratif approfondi	A.C. Favre			O	28	3
Droit de la consommation	Th. Probst (rempl. A.C. Fornage)			O	56	6
Droit des marchés publics (ce cours ne sera peut-être pas reconduit après le P24)	M. Beyeler			O	28	3
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations P24/A25)	A. Morin			E	56	6
Droit et éthique de la profession d'avocat	J. Bénédicte			O	28	3
Droit notarial	JM Rubido			O	28	3
Droit pénal économique/DPA	A. Garbarski / A. Macaluso			E	56	6
*Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso			E	28	3
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin			O	56	6
International Commercial Arbitration	A. Bonomi / E. Lein			O	56	6
International Commercial Litigation	A. Bonomi / E. Lein			E	56	6
Médiation civile et commerciale	C. Lévy			O	56	6
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	C. Perrier			O	28	3
Principes généraux de droit privé	E. Philippin / M. Blanc			O	56	6
Protection des données	S. Métille			E	56	6

Enseignements supplémentaires à choix pour un total de 39 crédits ECTS

Enseignements à choisir librement sur la page de la Maîtrise générale "sans mention"

° Si ces deux cours sont suivis sur le même semestre, ils ne seront validés que par une seule épreuve à 9 crédits.

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :

Diff. synchrone = diffusion en direct / Diff. asynchrone = différé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Droit de l'environnement et climat"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS	Autres Fac./Ecole
--------------	----------------	-----------------	------------------	---------	-----------------	--------------	-------------------

Enseignements obligatoires dans la mention pour un total de 18 crédits ECTS

		Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS
Droit de l'énergie et de la transition énergétique	T. Largey / R. Born					O	56	6
Droit de l'environnement	A.C. Favre					O	56	6
Droit pénal et environnement	C. Perrier					O	28	3
Environnement et Droits humains	V. Boillet					O	28	3

Enseignements à choix dans la mention pour un total de 12 crédits ECTS*

		Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS
Aménagement du territoire et droit public des constructions	B. Bovay +3 intervenants					O	56	6
Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6
Droit des marchés publics (ce cours ne sera peut-être pas reconduit après le P24)	M. Beyeler					O	28	3
Droit international de l'environnement	J. Voinov Kohler					O	28	3
Droit international économique	A. Ziegler					E	56	6
International Corporate and Individual Taxation – International and European Perspecti	V. Chand					E	56	6
International Human Rights Law (Droits humains / Moot Court - en français ou anglais)	M. Ventura (rempl. E. Schmid)					E	56	6
Philosophie du droit II (donné une année/2 : présentations A23/A25)	A. Papaux					O	56	6

Enseignements supplémentaires à choix pour un total de 39 crédits ECTS

Enseignements à choisir librement sur la page de la Maîtrise générale "sans mention"

* Les 12 crédits ECTS peuvent également être choisis parmi les matières non choisies dans le bloc des enseignements obligatoires à choix de 18 crédits ECTS.

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :

Diff. synchrone = diffusion en direct / Diff. asynchrone = différé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Fiscalité internationale "

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS
--------------	----------------	-----------------	------------------	---------	-----------------	--------------

Enseignements obligatoires dans la mention pour un total de 12 crédits ECTS

Enseignement	Enseignant-e-s
Advanced issues in International and European Tax Law	R. Danon
International Corporate and Individual Taxation – International and European Perspectives	V. Chand
International Tax Disputes & Investment Treaty Arbitration (anc. International Tax Policy)	R. Danon

E	28	3
F	56	6
E	28	3

Enseignements à choix pour un total de 18 crédits ECTS

Enseignement	Enseignant-e-s
Analyse économique du droit	L. Bieri
Digitalization and Taxation: Focus on Global Minimum Taxation	V. Chand
Droit fiscal du patrimoine	Y. Noël / J.Ph. Krafft / M. Monod
Droit international économique	A. Ziegler
International Commercial Arbitration	A. Bonomi / E. Lein
International Commercial Litigation	A. Bonomi / E. Lein
International Tax Relations (n'a exceptionnellement pas lieu au P24)	P. Saint-Amans
Planification successorale internationale	A. Bonomi / E. Lein
Taxation of multinational enterprises and transfer pricing policy	V. Chand

O	56	6
E	28	3
O	56	6
E	56	6
O	56	6
E	56	6
F	28	3
O	28	3
E	56	6

Enseignements supplémentaires à choix pour un total de 39 crédits ECTS

Enseignements à choisir librement sur la page de la Maîtrise générale "sans mention"

Rappel: A15:A38

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :

Diff. synchrone = diffusion en direct / Diff. asynchrone = différé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Droit international et comparé"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Enseignements obligatoires à choix dans la mention pour un total de 18 crédits ECTS

	Enseignant-e-s	Autonne 2023		Printemps 2024		diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A23/A25)	V. Martenet							O	28	3
Droit des relations suisses - Union européenne	F. Maiani							E	56	6
Droit international économique	A. Ziegler							E	56	6
Droit international humanitaire	E. Duss (rempl. E. Schmid)							E	28	3
International Commercial Arbitration	A. Bonomi / E. Lein							O	56	6
International Commercial Litigation	A. Bonomi / E. Lein							E	56	6
International Human Rights Law (Droits humains / Moot Court - en français ou anglais)	M. Ventura (rempl. E. Schmid)							E	56	6

Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS*

	Enseignant-e-s	Autonne 2023		Printemps 2024		diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS
Advanced issues in International and European Tax Law	R. Danon							E	28	3
Arbitrage en droit du sport (sera redonnée dès A24)	A. Bonomi / NN							E	56	6
Contract drafting (n'a exceptionnellement pas lieu au P24)	E. Lein							E	28	3
Digitalization and Taxation: Focus on Global Minimum Taxation	V. Chand							E	28	3
Droit aérien	F. Schubert							O	28	3
Droit américain	K. Druckman							O	56	6
Droit de l'énergie et de la transition énergétique	T. Largey / R. Born							O	56	6
Droit de la concurrence suisse et européen	A. Heinemann / V. Martenet							O	56	6
Droit de la consommation	Th. Probst (rempl. A.C. Fornage)							O	56	6
Droit du commerce international	K. Druckman							O	56	6
Droit international de l'environnement	J. Voinov Kohler							O	28	3
Droit pénal humanitaire	D. Scalia							O	28	3
°Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso							E	28	3
*** Intégration européenne "histoire et enjeux actuels"	G. Grin					***		O	28	3 ou 6
International Corporate and Individual Taxation – International and European Perspective	V. Chand							E	56	6
La famille internationale (donné une année/2 : présentations A24/A26)	A. Bonomi / E. Lein							O	56	6
Planification successorale internationale	A. Bonomi / E. Lein							O	28	3

Enseignements supplémentaires à choix pour un total de 39 crédits ECTS

Enseignements à choisir librement sur la page de la Maîtrise générale "sans mention"

* Les 12 crédits ECTS peuvent également être choisis parmi les matières non choisies dans le bloc des enseignements obligatoires à choix de 18 crédits ECTS.

° Si ces deux cours sont suivis sur le même semestre, ils ne seront validés que par une seule épreuve à 9 crédits.

*** Le cours peut être suivi au choix sur le 1er semestre (3 cr ECTS), ou sur l'année complète (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

- La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :
- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
 - modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
 - modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :

Diff. synchrone = diffusion en direct / Diff. asynchrone = différé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Droit pénal"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Enseignements obligatoires dans la mention pour un total de 15 crédits ECTS

Droit pénal économique/DPA

A. Garbarski / A. Macaluso

°Entraide judiciaire internationale en matière pénale

A. Macaluso

°Procédure pénale/DPA

A. Garbarski/A. Macaluso

° Si ces deux cours sont suivis sur le même semestre, ils ne seront validés que par une seule épreuve à 9 crédits.

Enseignements à choix pour un total de 15 crédits ECTS

Droit des étrangers

M.S. Nguyen

Droit pénal et environnement

C. Perrier

Droit pénal humanitaire

D. Scalia

Droit pénal informatique

S. Métille / N. Bottinelli

Erreurs judiciaires

N. Dongois

International Human Rights Law (Droits humains / Moot Court - en français ou anglais)

M. Ventura (rempl. E. Schmid)

Médecine légale

S. Grabherr + 4 interv.

Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale

C. Perrier

Psychiatrie légale

Ph. Delacrausaz

Traitement des victimes d'événements criminels par la justice

V. Jaquier Erard

Enseignements supplémentaires à choix pour un total de 39 crédits ECTS

Enseignements à choisir librement sur la page de la Maîtrise générale "sans mention"

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

. Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.

. Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.

. Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

	Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS	Autres Fac./Ecole
Droit pénal économique/DPA					E	56	6	
°Entraide judiciaire internationale en matière pénale					E	28	3	
°Procédure pénale/DPA					E	56	6	
Droit des étrangers					O	56	6	
Droit pénal et environnement					O	28	3	
Droit pénal humanitaire					O	28	3	
Droit pénal informatique					O	38	4	BCS
Erreurs judiciaires					O	28	3	
International Human Rights Law (Droits humains / Moot Court - en français ou anglais)					E	56	6	
Médecine légale					O	28	3	
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale					O	28	3	
Psychiatrie légale					O	28	3	
Traitement des victimes d'événements criminels par la justice					O	28	3	

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :

Diff. synchrone = diffusion en direct / Diff. asynchrone = différé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Droit privé et fiscal du patrimoine"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Enseignements obligatoires dans la mention pour un total de 18 crédits ECTS

		Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	crédits ECTS
Droit de l'immobilier	Th. Dubois					O	56	6
Droit fiscal du patrimoine	Y. Noël / J.Ph. Krafft / M. Monod					O	56	6
Planification matrimoniale et successorale	D. Reymond / B. Verrey					O	56	6

Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS

		Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	crédits ECTS
Advanced issues in International and European Tax Law	R. Danon					E	28	3
Aménagement du territoire et droit public des constructions	B. Bovay +3 intervenants					O	56	6
Droit bancaire	C. Lombardini					O	56	6
Droit des assurances privées	V. Brulhart					O	56	6
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations P24/A25)	A. Morin					E	56	6
Droit foncier rural	Y. Nicole					O	28	3
Droit notarial	JM Rubido					O	28	3
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin					O	56	6
Planification successorale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	28	3
Prévoyance professionnelle	C. Monnard Séchaud					O	28	3
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6

Enseignements supplémentaires à choix pour un total de 39 crédits ECTS

Enseignements à choisir librement sur la page de la Maîtrise générale "sans mention"

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

- La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :
- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
 - modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
 - modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :

Diff. synchrone = diffusion en direct / Diff. asynchrone = différé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Droit public"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Enseignements obligatoires à choix dans la mention pour un total de 18 crédits ECTS

		Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	crédits ECTS
Aménagement du territoire et droit public des constructions	B. Bovay +3 intervenants					O	56	6
Droit administratif approfondi	A.C. Favre					O	28	3
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A23/A25)	V. Martenet					O	28	3
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6
Droit de l'énergie et de la transition énergétique	T. Largey / R. Born					O	56	6
Droit de l'environnement	A.C. Favre					O	56	6
Droit des marchés publics (ce cours ne sera peut-être pas reconduit après le P24)	M. Beyeler					O	28	3

Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS*

		Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	crédits ECTS
Droit bancaire	C. Lombardini					O	56	6
Droit des assurances sociales	B. Hummer					O	56	6
Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6
Droit des relations suisses - Union européenne	F. Maiani					E	56	6
Droit des télécommunications	S. Bondallaz					O	28	3
Droit international de l'environnement	J. Voinov Kohler					O	28	3
History of Institutions and Political Ideas	M. Bocchiola (rempl. S. Baume)					E	28	3
International Human Rights Law (Droits humains / Moot Court - en français ou anglais)	M. Ventura (rempl. E. Schmid)					E	56	6

Enseignements supplémentaires à choix pour un total de 39 crédits ECTS

Enseignements à choisir librement sur la page de la Maîtrise générale "sans mention"

* Les 12 crédits ECTS peuvent également être choisis parmi les matières non choisies dans le bloc des enseignements obligatoires à choix de 18 crédits ECTS.

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

- La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :
- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
 - modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
 - modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :

Diff. synchrone = diffusion en direct / Diff. asynchrone = différé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Théorie juridique"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Enseignements obligatoires dans la mention pour un total de 18 crédits ECTS

** Fondements communs des droits européens

Hj. Peter / D. Cerutti

Philosophie du droit II (donné une année/2 : présentations A23/A25)

A. Papaux

Principes généraux de droit privé

E. Philippin / M. Blanc

Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS

Analyse économique du droit

L. Bieri

Droit administratif approfondi

A.C. Favre

Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A23/A25)

V. Martenet

Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations P24/A25)

A. Morin

History of Institutions and Political Ideas

M. Bocchiola (rempl. S. Baume)

Histoire du droit approfondie

D. Tappy

*** Intégration européenne "histoire et enjeux actuels"

G. Grin

Microeconomics & Game Theory

C. Thoeni

Enseignements supplémentaires à choix pour un total de 39 crédits ECTS

Enseignements à choisir librement sur la page de la Maîtrise générale "sans mention"

	Automne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS
** Fondements communs des droits européens					O	28/ 56	3 ou 6
Philosophie du droit II (donné une année/2 : présentations A23/A25)					O	56	6
Principes généraux de droit privé					O	56	6
Analyse économique du droit					O	56	6
Droit administratif approfondi					O	28	3
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A23/A25)					O	28	3
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations P24/A25)					E	56	6
History of Institutions and Political Ideas					E	28	3
Histoire du droit approfondie					O	56	6
*** Intégration européenne "histoire et enjeux actuels"					O	28	3 ou 6
Microeconomics & Game Theory					E	56	6

*** Le cours peut être suivi au choix sur le 1er semestre (3 cr ECTS), ou sur l'année complète (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, sans induire de dérogation aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiant-e-s sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études.

Tous les cours en lieu en présentiel. En plus, sont proposées les solutions suivantes selon l'enseignement :

Diff. synchrone = diffusion en direct / Diff. asynchrone = différé sur Moodle suite aux cours

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - "Droit du travail et sécurité sociale"

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)

Enseignant-e-s

Autonne 2023	Printemps 2024	diff. synchrone	diff. asynchrone	examens	heures de cours	credits ECTS
--------------	----------------	-----------------	------------------	---------	-----------------	--------------

Enseignements obligatoires dans la mention pour un total de 15 crédits ECTS

Droit des assurances sociales

B. Hummer

				O	56	6
				O	56	6
				O	28	3

Droit du travail

A. Witzig (repl. R. Wyler)

Prévoyance professionnelle

C. Monnard Séchaud

Enseignements à choix pour un total de 15 crédits ECTS

Droit des assurances privées

V. Brulhart

Droit des étrangers

M.S. Nguyen

Loi fédérale sur l'égalité

C. Sattiva-Spring

Procédure et juridiction administratives

B. Bovay

Protection des données

S. Métille

				O	56	6
				O	56	6
				O	28	3
				O	56	6
				E	56	6

Enseignements supplémentaires à choix pour un total de 39 crédits ECTS

Enseignements à choisir librement sur la page de la Maîtrise générale "sans mention"

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.